



Insultes au travail, sanction même si on y est pour rien?

Par **Atoms_h**, le **23/06/2011** à **20:50**

Il y a quelques semaines, je me suis fait insulté et frappé au boulot devant témoin car j'ai fait des heures supplémentaires et que les employés voulaient qu'on soit tous unis pour ralentir l'activité.

Je n'ai bien sûr pas insulté en retour ni donné de coup. Aujourd'hui mon entreprise veut mettre un mot dans mon dossier disant que j'ai eu une attitude inacceptable (alors que ce n'a pas vrai et il y avait des témoins) soit disant pour ne pas prendre parti et qu'ils doivent sanctionner de façon identique.

Que puis-je faire face à ça? Car je suis "sanctionné" pour avoir fait des heures supps, m'être fait taper et insulter.

Par **P.M.**, le **23/06/2011** à **21:55**

Bonjour,

Donc l'employeur veut vous sanctionner apparemment pour vous être en quelque sorte rangé de son côté...

Déjà s'il y a eu insultes et coups, vous pourriez déposer plainte et s'il y a avertissement de l'employeur le contester par lettre recommandée avec AR...